

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Conforme au SIMDUT (amendé 2022),

Règlement sur les produits dangereux (amendé 2022), aligné sur SGH Rév. 7 et éléments de Rév. 8, Transports Canada.

Date de révision : 07 février 2026

SECTION 1 : Identification

Information	Détails
Identificateur de produit	Nom du produit : Acide lactique 80 % liquide Code du produit : ACIDLAC
Utilisation recommandée	Agent acidifiant/ajusteur de pH destiné à être incorporé dans des formulations cosmétiques finies (crèmes, lotions, gels douche, shampooings, après-shampooings, savons, toniques, sérums, produits capillaires, etc.).
Restrictions d'utilisation	Usage externe uniquement dans des formulations cosmétiques. Ne pas utiliser pour des applications alimentaires ou internes.
Renseignements sur le fournisseur	Pure Arôme Laboratoire 3565 Boulevard Taschereau, Saint-Hubert, Québec, J4T 2G2, Canada Téléphone : (514) 500-5534 / Courriel : direction@purearome.com
Numéro de téléphone d'urgence	Pure Arôme Laboratoire : (514) 500-5534 (9h00 à 19h00 HNE) CANUTEC (urgence transport) : 1-888-CAN-UTEC (226-8832) ou *666 (cellulaire, Canada)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification des dangers

- **Corrosion cutanée (Catégorie 1C, SGH)** : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **Lésions oculaires graves (Catégorie 1, SGH)** : Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

- **Pictogrammes SGH** :



- **Mention d'avertissement** : Danger
- **Mentions de danger** :
 - o H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 - o H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- **Conseils de prudence** :
 - o **Prévention** :
 - P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 - P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation.
 - P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 - o **Intervention** :
 - P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 - P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
 - P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 - P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 - o **Stockage** :
 - P405 : Garder sous clef.
 - o **Élimination** :
 - P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

- Aucun danger PBT/vPvB (persistant, bioaccumulable, toxique ou très persistant, très bioaccumulable) identifié.
- Non testé sur les animaux, conforme aux pratiques éthiques de Pure Arôme Laboratoire.

SECTION 3 : Composition/Information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non applicable (mélange).

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro CE	Concentration (% p/p)	Classification SGH
Acide lactique (L(+))	79-33-4	201-196-2	80.0	Skin Corr. 1C Eye Dam. 1 H314, H318
Eau	7732-18-5	231-791-2	20.0	-

Remarque : Concentrations basées sur les spécifications du produit. Impuretés résiduelles négligeables (< 0,1 %, conformes aux normes industrielles).

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Mesures de premiers secours

- **Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes persistants ou de difficultés respiratoires, appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON.
- **Contact cutané** : Enlever immédiatement tous les vêtements ou chaussures contaminés. Rincer la peau immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement médical urgent nécessaire car les brûlures corrosives non traitées peuvent être difficiles à guérir.
- **Contact oculaire** : Rincer immédiatement et avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un ophtalmologiste. Protéger l'œil non affecté.
- **Ingestion** : NE JAMAIS faire vomir. Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac (effets corrosifs forts).

4.2 Symptômes et effets principaux

- **Aigus** : Provoque des brûlures sévères de la peau et de graves lésions des yeux. Rougeur, douleur, brûlures. Corrosif pour les voies respiratoires. En cas d'ingestion : risque de perforation.
- **Chroniques** : Aucun effet chronique identifié aux concentrations d'usage cosmétique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats

Fournir la FDS au personnel médical. Traitement symptomatique. Les symptômes peuvent être différés. Maintenir la victime sous observation médicale. Un traitement médical immédiat est requis.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens appropriés** : Dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique sèche, mousse, brouillard d'eau. Pour un incendie important, arroser de grandes quantités d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu.
- **Moyens inappropriés** : Jet d'eau direct (risque de dispersion et réaction exothermique).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance

Le produit est combustible. En cas de combustion ou de décomposition thermique : peut dégager des vapeurs/gaz toxiques et corrosifs (oxydes de carbone, vapeurs acides). Ne pas laisser les eaux d'extinction contaminées s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Les contenants clos peuvent développer de la pression lorsque exposés à la chaleur.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome approuvé NIOSH avec une protection complète du visage fonctionnant en mode de pression positive. Porter des vêtements de protection complets résistants aux produits chimiques et des gants résistants aux acides. Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance. Refroidir les contenants exposés avec de l'eau pulvérisée.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel dans des zones sécuritaires. Assurer une ventilation adéquate. Porter l'équipement de protection individuelle complet (voir section 8) : gants résistants aux acides, lunettes de protection avec écran facial, vêtements de protection, bottes. Ne pas toucher le produit déversé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les eaux souterraines, les eaux de surface et le sol. Contenir le déversement avec des digues. En cas de déversement majeur, contacter les services d'urgence et les autorités environnementales locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser avec précaution en utilisant du carbonate de sodium (soude) ou du bicarbonate de sodium, puis absorber avec un absorbant inerte (terre diatomée, sable, vermiculite). Ramasser le produit neutralisé dans des contenants appropriés pour l'élimination. Rincer la zone avec de l'eau. Voir section 13 pour l'élimination des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter l'équipement de protection individuelle (voir section 8). Manipuler avec précaution. Ouvrir et manipuler les contenants avec soin. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Se laver soigneusement après manipulation. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Protéger les contenants contre les dommages physiques. En cas d'utilisation industrielle : mettre les contenants à la terre lors du versement pour éviter la formation d'électricité statique.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir les contenants droits et hermétiquement fermés dans leurs contenants originaux. Entreposer dans un endroit frais (15-25°C), sec, bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et de sources de chaleur. Protéger contre le gel. Garder sous clef. Séparer des matières incompatibles (voir section 10.5). Conserver dans des récipients en plastique HDPE ou en verre. Éviter les contenants métalliques (risque de corrosion). Durée de conservation : 24 mois sous conditions optimales de stockage.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédient	Numéro CAS	VLE (CNESST, RSST)	ACGIH TLV
Acide lactique	79-33-4	Non établie	Non établie

Remarque : Limite générale CNESST pour poussières/vapeurs : 10 mg/m³ (totales), 3 mg/m³ (respirables) (RSST, art. 42).

8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques** : Assurer une ventilation mécanique adéquate ou l'utilisation de hottes de laboratoire dans les aires de production. Manipuler dans un système fermé lorsque possible.
- **Équipement de protection individuelle (EPI)** :
 - o **Respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un demi-masque ou un respirateur à pression négative avec cartouches contre vapeurs acides certifié NIOSH ou CEN (EU).
 - o **Mains** : Gants en néoprène, nitrile ou butyle (EN 374, temps de perméation > 480 min, épaisseur ≥ 0,4 mm).
 - o **Yeux** : Lunettes de protection avec écrans latéraux et écran facial certifiés NIOSH ou EN 166 (EU). Protection faciale complète recommandée.
 - o **Peau** : Tablier résistant aux acides, combinaison de travail ou vêtements de protection résistants aux produits chimiques corrosifs.
- **Mesures d'hygiène** : Fournir des douches de sécurité et des fontaines oculaires à proximité des lieux de travail. Se laver les mains et le visage soigneusement avec du savon après manipulation. Suivre les bonnes pratiques d'hygiène industrielle (CNESST, RSST, art. 46). Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de manipulation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Propriété	Valeur
Apparence	Liquide clair, légèrement visqueux
Couleur	Incolore à légèrement jaunâtre
Odeur	Caractéristique, légèrement acide
Seuil olfactif	Non disponible
pH	1.5 - 2.5 (solution à 80%)
Point de fusion	Environ 17°C
Point d'ébullition	Environ 122°C (décomposition)
Point d'éclair	> 110°C (coupelle fermée)
Taux d'évaporation	Non disponible

Inflammabilité	Combustible
Limites d'explosivité	Non disponible
Pression de vapeur	< 0.01 hPa à 20°C
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	1.20 - 1.22 g/cm³ à 20°C
Solubilité dans l'eau	Miscible dans toutes proportions
Coefficient de partition (n-octanol/eau)	Log Kow : -0.62
Température d'auto-ignition	> 300°C
Température de décomposition	> 150°C
Viscosité	50 - 80 mPa·s à 20°C
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non comburant

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit peut polymériser légèrement avec le temps pour former des oligomères d'acide lactique, particulièrement à des températures élevées ou en présence d'eau. Cela peut modifier la viscosité mais n'affecte pas significativement les propriétés fonctionnelles pour usage cosmétique.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage recommandées (15-25°C, contenants hermétiquement fermés, à l'abri de la lumière).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment avec les bases fortes, les agents oxydants puissants et les agents réducteurs forts avec dégagement de chaleur. Peut réagir avec certains métaux (aluminium, zinc) en libérant de l'hydrogène (gaz inflammable). Corrosif pour de nombreux métaux.

10.4 Conditions à éviter

Éviter la chaleur excessive (> 50°C), les flammes nues, les sources d'ignition et la lumière directe du soleil. Éviter le contact avec des matières incompatibles. Protéger de l'humidité excessive (risque de polymérisation accrue).

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts (peroxydes, permanganates, chlorates), agents réducteurs forts, bases fortes (hydroxyde de sodium, hydroxyde de potassium), métaux actifs (aluminium, magnésium, zinc), amines, alcools (réaction d'estérification).

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion ou de décomposition thermique : oxydes de carbone (CO, CO₂), lactide, vapeurs acides irritantes. En conditions extrêmes (> 200°C) : acétaldéhyde, acroléine et autres composés organiques volatils.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation (vapeurs/brouillards), ingestion, contact cutané, contact oculaire.

11.2 Effets sur la santé

Effets aigus :

- **Ingestion** : Provoque des brûlures sévères de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Douleur intense, nausées, vomissements (possiblement sanglants), diarrhée. Risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac. Peut être mortel.
- **Inhalation** : Corrosif pour les voies respiratoires. Peut causer une irritation sévère du nez, de la gorge et des poumons. Toux, difficultés respiratoires, brûlure, oppression thoracique. L'exposition à de fortes concentrations peut causer des lésions pulmonaires graves, un œdème pulmonaire (potentiellement mortel).
- **Yeux** : Provoque de graves lésions des yeux. Brûlures sévères, douleur intense, rougissement, gonflement, larmoiement, vision trouble. Risque de lésions permanentes de la cornée et de perte de vision si non traité immédiatement.
- **Peau** : Provoque des brûlures cutanées sévères. Rougeur, douleur intense, formation de cloques, nécrose tissulaire. Les lésions peuvent être profondes et difficiles à guérir si non traitées rapidement.

Effets chroniques :

- **Exposition répétée** : Peut causer une irritation chronique de la peau et des voies respiratoires. Aucun effet cancérogène, mutagène ou reprotoxique identifié.

11.3 Données toxicologiques

- **DL50 orale rat** : 3543 - 4936 mg/kg (données pour acide lactique L(+))
- **DL50 dermale lapin** : > 2000 mg/kg
- **LC50 inhalation rat (4h)** : > 7.94 mg/L
- **Irritation cutanée** : Corrosif pour la peau (Catégorie 1C)
- **Irritation oculaire** : Provoque de graves lésions des yeux (Catégorie 1)
- **Sensibilisation respiratoire** : Le produit n'est pas classifié comme sensibilisant respiratoire.
- **Sensibilisation cutanée** : Le produit n'est pas classifié comme sensibilisant cutané.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : Non mutagène. Test d'Ames négatif avec et sans activation métabolique. Test d'aberration chromosomique négatif (pH neutralisé).
- **Cancérogénicité** : Les composants de ce produit ne sont pas listés comme cancérigènes par l'OSHA, IARC, NTP, ACGIH, EPA ou NIOSH. Étude de 2 ans sur rats avec calcium lactate : aucune évidence de cancérogénicité.
- **Toxicité pour la reproduction** : Le produit n'est pas classifié comme toxique pour la reproduction.
- **Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** : Corrosif pour les voies respiratoires. Aucun organe cible spécifique identifié.
- **Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée** : Le produit n'est pas classifié. Étude de 13 semaines sur rats : aucun effet toxicologique sévère.
- **Danger par aspiration** : Le produit n'est pas classifié comme un danger par aspiration.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Acide lactique : faible toxicité pour les organismes aquatiques à concentrations diluées. À fortes concentrations (non diluées), peut être toxique par acidification du milieu. Le produit se neutralise et se biodégrade rapidement dans l'environnement aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable (OCDE 301). 100% biodégradable en 28 jours. L'acide lactique est un produit naturel du métabolisme et est rapidement minéralisé par les micro-organismes en CO₂ et H₂O.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Faible potentiel de bioaccumulation. Log Kow = -0.62 (hydrosoluble, ne s'accumule pas dans les tissus adipeux).

12.4 Mobilité dans le sol

Forte mobilité dans le sol en raison de sa haute solubilité dans l'eau. Biodégradation rapide dans le sol.

12.5 Autres effets néfastes

- Aucun effet PBT/vPvB identifié.
- Potentiel d'appauvrissement de l'ozone (ODP) : Aucun.
- Potentiel de réchauffement climatique (GWP) : Négligeable.
- Perturbateur endocrinien : Non identifié.
- À forte concentration non diluée : peut acidifier les milieux aquatiques et perturber temporairement l'écosystème. Effet réversible après dilution et neutralisation.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes d'élimination des déchets

- **Produit** : Neutraliser avec du carbonate de sodium ou du bicarbonate de sodium avant élimination. Le produit neutralisé peut être dilué et éliminé conformément aux règlements locaux. Alternativement, utiliser un service reconnu pour l'élimination des déchets acides par incinération ou traitement chimique. Ne JAMAIS rejeter le produit non neutralisé dans les égouts ou l'environnement.
- **Contenants** : Les contenants vides doivent être soigneusement rincés à l'eau avant recyclage ou élimination. Les contenants contaminés doivent être éliminés par une installation homologuée pour la gestion des déchets dangereux.
- **Réglementations applicables** : Suivre les réglementations locales, provinciales (Québec : Loi sur la qualité de l'environnement, RQc. c. Q-2, r. 32 - Règlement sur les matières dangereuses) et fédérales (Règlement sur les produits dangereux). Code déchet suggéré (exemple EU) : 06 01 06* (autres acides).

Note : Ne pas rejeter dans les égouts ou cours d'eau sans traitement préalable (neutralisation).

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Classification TMD/TDG (Transport des marchandises dangereuses - Canada)

Numéro ONU	UN 3265
Nom d'expédition	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide lactique)
Classe de danger	8 (Matières corrosives)
Groupe d'emballage	II (Danger moyen)
Danger pour l'environnement	Non

Quantité limitée	1 L
Instructions d'emballage	P001, IBC02, LP01

14.2 Classification IMDG (Transport maritime)

Numéro ONU	UN 3265
Nom d'expédition	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (lactic acid)
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
EmS	F-A, S-B
Polluant marin	Non

14.3 Classification IATA (Transport aérien)

Numéro ONU	UN 3265
Nom d'expédition	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (lactic acid)
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
Instructions d'emballage (Cargo)	856
Instructions d'emballage (Passager)	851
Quantité max. Cargo	30 L
Quantité max. Passager	1 L

14.4 Précautions de transport

Manipuler avec soin pour éviter les déversements et les projections. S'assurer que les contenants sont bien fermés et étiquetés correctement. Séparer des matières incompatibles (voir section 10.5). Transporter dans des véhicules bien ventilés. En cas de déversement durant le transport, suivre les procédures d'urgence de la section 6.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations Canada

- Conforme à la Loi sur les produits dangereux (LPD), Règlement sur les produits dangereux (RPD amendé 2022), SIMDUT (amendé 2022).
- **Listé sur la Liste intérieure des substances (LIS/DSL)** : Tous les composants sont listés.
- **SIMDUT Classification** : Produit contrôlé - Matière corrosive (Classe E)
- **TMD (Transport des marchandises dangereuses)** : Conforme - voir Section 14

15.2 Réglementations Québec

- Conforme au Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST, CNESST).
- Gestion des résidus conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement (RQc. c. Q-2, r. 32).
- Loi sur les produits dangereux (RQc. c. S-2.1, r. 4) : Aucun composant soumis aux exigences de déclaration particulières.

15.3 Santé Canada - Usage cosmétique

- Conforme pour usage dans les cosmétiques selon la Liste des ingrédients cosmétiques de Santé Canada et le Règlement sur les cosmétiques (C.R.C., c. 869).
- **INCI** : LACTIC ACID (CAS 79-33-4)
- **Fonction cosmétique** : Ajusteur de pH, agent exfoliant (AHA), humectant
- **Concentration maximale recommandée** : 10% dans les produits rinçables ; 2% dans les produits sans rinçage (selon les bonnes pratiques cosmétiques)

15.4 Réglementations internationales

- Conforme au SGH Rév. 7 et éléments de Rév. 8 (ONU)
- **REACH (UE)** : Enregistré (numéro d'enregistrement disponible auprès du fournisseur)
- **TSCA (USA)** : Listé sur l'inventaire TSCA
- **AICS (Australie)** : Listé
- **ENCS/ISHL (Japon)** : Listé
- **KECI (Corée)** : Listé
- **NZIoC (Nouvelle-Zélande)** : Listé
- **PICCS (Philippines)** : Listé

15.5 Autres réglementations

- **SARA 311/312 (USA)** : Danger immédiat - Oui ; Danger chronique - Non ; Danger par feu - Non ; Danger par pression - Non ; Réactivité - Non
- **SARA 302/313 (USA)** : Aucun composant soumis aux exigences de déclaration.
- **California Prop. 65** : Ce produit ne contient aucune substance connue de l'État de Californie pour causer le cancer ou des effets sur la reproduction.

SECTION 16 : Autres informations

- **Date de révision** : 07-02-2026
- **Date de la version précédente** : Première version
- **Préparé par** : Service technique, Pure Arôme Laboratoire

Note : Classification basée sur des données du fournisseur, littérature scientifique et réglementations en vigueur. L'acide lactique est un produit naturel du métabolisme. Cette FDS a été préparée conformément aux exigences du SIMDUT 2015 et reflète l'engagement éthique de Pure Arôme Laboratoire (non testé sur les animaux).

Texte complet des mentions de danger (codes H) :

- **H314** : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **H318** : Provoque de graves lésions des yeux.

Abréviations :

SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
SGH : Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
VLE : Valeur limite d'exposition
CNESST : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
TMD : Transport des marchandises dangereuses
DL50 : Dose létale 50
LC50 : Concentration létale 50
EPI : Équipement de protection individuelle
RSST : Règlement sur la santé et la sécurité du travail
CAS : Chemical Abstracts Service
CE : Commission Européenne
INCI : International Nomenclature of Cosmetic Ingredients

Avertissement de non-responsabilité :

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont basées sur les données scientifiques et réglementations en vigueur au moment de la rédaction, tirées de sources fiables (données du fournisseur, littérature scientifique, bases de données réglementaires) sans tests sur les animaux, conformément aux valeurs éthiques de Pure Arôme Laboratoire. Ces informations sont fournies de bonne foi et considérées exactes à la date indiquée. Toutefois, Pure Arôme Laboratoire n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'adéquation de ces informations pour un usage particulier. L'utilisateur est responsable de vérifier l'adéquation des informations pour son application spécifique et de se conformer aux réglementations locales, provinciales, nationales et internationales applicables. Pure Arôme Laboratoire décline toute responsabilité pour les dommages, pertes, blessures ou réclamations découlant d'une mauvaise utilisation, d'un stockage inapproprié, d'une manipulation non conforme aux instructions de cette FDS, ou de toute autre action non recommandée. Ce produit est destiné à être utilisé par des professionnels formés dans la formulation cosmétique. L'utilisateur doit effectuer ses propres tests de compatibilité et de sécurité pour son application finale. En cas de doute, contactez Pure Arôme Laboratoire au (514) 500-5534 ou un professionnel qualifié.